L'interco'Mag

Unis pour votre territoire, connectés par notre magazine

- Dans le rétro…
- Attractivité
- Économie
- Tourisme
- À voir…

Numéro 013 - décembre 2023

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE
communauté de communes

Dans le rétro...

Dentistes

Deux nouveaux chirurgiens-dentistes, les docteures Domnita TURCANU et Cristina IANCAU sont désormais installées au Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA), rue du Moulin des champs à Pont- Audemer.
Pour prendre rendez-vous auprès de leur secrétariat respectif : 02 78 98 96 42 ou 02 78 98 95 42.

1er octobre

Inauguration de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de 178 hectares des étangs de Pont-Audemer et de Toutainville.

7, rue Thiers

C'est la nouvelle adresse, à Pont-Audemer, de l'office de tourisme intercommunautaire. Ouvert depuis le 28 juillet, il a été officiellement inauguré le lundi 9 octobre. Son nouvel emplacement lui permet désormais d'occuper une position plus centrale. Un nouvel agencement concoure également à mettre en avant les producteurs locaux.

19 octobre

Au gymnase Alexis Vastine de Pont-Audemer, 600 collégiens et lycéens ont découvert les métiers de la Défense et de la sécurité lors de la 3e Rencontre de la Défense.

20-22 octobre

À Illeville-sur-Montfort, Selles et Manneville-sur-Risle, le théâtre l'éclat a proposé trois représentations hors-les-murs du seul-en-scène *Parler pointu*.

23 novembre

Après sept semaines de travaux et quelques jours consacrés à la réfection de la chaussée, la rue principale de Montfort-sur-Risle a été réouverte à la circulation. Ces travaux de mise aux normes de l'assainissement collectif ont été un "mal" nécessaire et un bien pour notre environnement puisque le chantier a permis de supprimer les rejets directs dans la Risle.
La CCPAVR remercie sincèrement les commerçants de Montfort-sur-Risle pour leur collaboration. Des réunions de concertations sincères auront permis au mieux, nous l'espérons, de limiter l'impact de ces travaux.

101

Comme le nombre de tonnes de CO_2 évitées - soit 32 400 allers-retours Paris-Marseille en TGV pour une personne -, grâce au partenariat conclu en 2023 entre la CCPAVR et Voltatlis. Son principe : les habitants chauffés au tout électrique peuvent bénéficier gratuitement et sans abonnement d'un thermostat connecté. Avantage : il permet de piloter à distance son chauffage élecrique et de réaliser jusqu'à 15% d'économie d'énergie. Plus de 350 foyers et locaux professionnels du territoire intercommunal en profitent déjà.
Pour en savoir plus, scannez le QR code ci-contre :

SOMMAIRE

04 - 05

DOSSIER
Les fonds de concours

06 - 07

ZOOM SUR...
La station d'épuration de la Vallée de la Risle

C'EST ICI !
La Cartonnerie a dix ans !

EN DIRECT DES 32
Le parc du Moulin

ON DÉCRYPTE
Le label "Ville et Pays d'art et d'histoire"

08

À voir, à faire, à savoir...

EDITO DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

L'année qui s'achève a été marquée par un accomplissement majeur : la labellisation de notre Communauté de communes en tant que "Territoire d'industrie". Ce dispositif de l'État, lancé en 2018, vise à nous soutenir dans la gestion de nos réserves foncières, à mettre en avant nos compétences, à encourager l'innovation et à poursuivre notre transition vers des pratiques plus durables. C'est pour nous une véritable reconnaissance obtenue de concert avec d'autres collectivités de l'axe Seine et qui souligne notre engagement commun à poursuivre la revitalisation de notre économie locale. Car à la clé, ce sont 500 millions d'euros qui seront déployés sur les 183 territoires labellisés pour la période 2023-2027. Avec une garantie : celle de créer de nouveaux emplois.
En effet, au cours des six dernières années, la moitié des 100 000 emplois industriels recrées en France l'ont été dans des "Territoires d'industrie" ; sans compter les emplois induits que l'on estime entre trois et cinq pour chaque nouvel emploi industriel créé !
Ce label réaffirme nos orientations stratégiques et démontre que c'est ensemble, unis et solidaires que nous bâtirons un avenir prometteur. Cette solidarité, la CCPAVR l'incarne d'ailleurs au travers de son fonds de concours qui vise à soutenir des projets communaux qui ne relèvent pas de ses compétences. Vous le découvrirez dans le dossier de ce bulletin intercommunautaire enrichi désormais de quatre nouvelles pages et qui tous les trois mois, vous informera sur l'actualité, les projets, les réalisations et la vie de votre territoire.
Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année 2023.

Francis COUREL
Président de la Communauté de communes
de Pont-Audemer Val-de-Risle

L'interco'Mag

Directeur de la publication : Francis COUREL
Conception : service communication de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle
Impression : CSIBO

Service communication
2 place de verdun
27504 Pont-Audemer Cedex
tel. : 02 32 41 08 15
info@ccpavr.fr

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE
communauté de communes

DOSSIER

Tout ce qu'il faut savoir sur le fonds de concours de la CCPAVR !

Dispositif optionnel mais précieux qui contribue à l'équilibre du territoire, le fonds de concours de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val-de-Risle (CCPAVR) répond à la volonté d'apporter un soutien financier aux projets communaux.

Pourquoi ? Comment ?

Qu'est ce qu'un fonds de concours intercommunautaire ?

C'est un mode de solidarité territoriale. Il consiste à soutenir financièrement un projet d'investissement qui ne relève pas d'une compétence spécifique de la Communauté de communes mais qui est porté par une commune membre. Il est assimilé à une subvention.

Pourquoi la CCPAVR a-t-elle instauré un fonds de concours ?

Pour contribuer à l'attractivité et à l'aménagement équilibré du territoire, permettre la faisabilité financière de certains projets communaux, concourir à atteindre les objectifs prioritaires de transition écologique et enfin, répondre aux enjeux du projet de territoire et à des intérêts qui se situent au-dessus des communes. On parle alors d'intérêts supracommunaux comme par exemple le réaméagement d'un local commercial vacant en commerce de proximité à Saint-Mards-de-Blacarville (photo ci-contre).

Comment est instruit un dossier de fonds de concours ?

C'est le bureau exécutif (président, vice-présidents et trois membres du conseil communautaire) qui étudie les demandes et leur validité. Un devis et un plan de financement doivent être joints au dossier. Le montant accordé ne peut dépasser 80% de la dépense et le projet doit être mené dans les deux ans qui suivent le vote de la CCPAVR. La somme allouée est versée une fois les travaux terminés.

Quelle est l'enveloppe disponible pour chaque commune ?

Elle est variable et dépend notamment du nombre d'habitants. Elle peut être dépensée en une ou plusieurs fois sur toute la durée du mandat (2020-2026). C'est ce qu'on appelle le droit de tirage. Exemple : la commune de Campigny dispose d'un droit de tirage de 15 927 € qu'elle a utilisé en partie en 2022 pour l'installation de la fibre à l'école et en juin 2023 pour la restauration de la mairie. Il lui reste désormais 9 162,20 € de mobilisable d'ici la fin du mandat.

135 809

En euros, la somme totale versée depuis 2020 par la CCPAVR à 16 projets communaux par le biais de son fonds de concours, pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie de chaque habitant de notre intercommunalité.

Francis COUREL, président de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val-de-Risle.

"Le fonds de concours affirme clairement notre volonté de solidarité territoriale !"

"Il s'agit d'une participation financière très utile versée à nos communes pour soutenir leurs projets d'équipements publics : défense incendie, cabinet d'infirmières, épicerie de proximité, vidéosurveillance, distributeurs de produits locaux, isolation de bâtiments, etc... Pas de bavardage mais des actes concrets d'accompagnement !
Oui, une vraie solidarité intercommunale ! C'est notre volonté politique."

35 392,50 € pour soutenir la construction d'un restaurant scolaire à Routot

C'est le projet central du maire Marie-Jean DOUYÈRE. Une raison qui explique que la commune ait souhaité investir la totalité de son droit de tirage dans ce restaurant scolaire d'un coût global d'1,76 million d'euros : **"Le fonds de concours est une bonne solution pour accompagner les communes de la CCPAVR dans des projets précis. C'est totalement dans l'esprit communautaire. Sa mobilisation est par ailleurs simple au contraire de certaines demandes de subventions qui ressemblent parfois à un parcours du combattant !"** Pour l'édile, le fonds de concours est d'autant plus vertueux qu'il est juste : **"Le droit de tirage est proratisé par rapport au nombre d'habitants. C'est cohérent et équitable car dimensionné pour chaque commune."**

Attendu pour Noël 2024, **"un vrai cadeau pour les élèves"**, le restaurant scolaire de Routot s'est imposé comme une priorité : **"Aujourd'hui, les élèves mangent à la Maison familiale et à la salle des Fêtes. Par ailleurs, notre population augmente et nous avons déjà 170 élèves sur 220 qui restent manger le midi."** Au-delà de l'équipement lui-même, le restaurant scolaire proposera une cuisine faite sur place, **"en privilégiant les circuits courts et les produits normands"**. Pensé pour pouvoir délivrer 300 repas quotidiens, "**il aura un esprit cuisine centrale dont pourront bénéficier les communes voisines"**.
Le projet, bien ficelé (et subventionné par l'État et le Département de l'Eure), a ainsi permis à la commune de bénéficier des trois majorations de 10% - intérêt supracommunal, transition écologique et projet de territoire - inscrites dans le règlement du fonds de concours de la CCPAVR et qui s'ajoutent au droit de tirage initial.

Au Perrey, 10 101 € pour un cabinet d'infirmières

C'est dans l'ancien presbytère qu'a été aménagé à la fin de l'année 2022, un cabinet d'infirmières en remplacement du cabinet qui se trouvait dans l'enceinte de la mairie. Considéré d'intérêt supracommunal, le projet a reçu 10 101 € du fonds de concours de la CCPAVR. Il a contribué à permettre au personnel de santé de disposer d'un cabinet plus spacieux et d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Zoom sur...

La Station d'épuration de la Vallée de la Risle

"**Cette station n'est qu'une partie du programme collossal qui consiste à mettre aux normes l'assainissement collectif et à raccorder désormais les communes d'Appeville-Annebault, Glos-sur-Risle, Montfort-sur-Risle, Pont-Authou et Saint-Philbert-sur-Risle,"** précise Francis COUREL, président de la CCPAVR. Prévue pour une mise en service en juillet 2024, la nouvelle station d'épuration de la vallée de la Risle va passer de 1 500 à 3 500 équivalents habitants. Elle illustre des choix forts de l'intercommunalité : réutilisation du site existant, réseaux en gré plus robustes, plus stables, plus étanches, 100% recyclables et d'une plus longue durée de vie, ouverture de la station aux usagers avec la création d'un parcours pédagogique, maintien d'un tarif d'assainissement stable et compétitif.
Ces travaux d'un coût global de 10,44 millions d'euros HT (dont 4,1 millions pour la seule station d'épuration) **"étaient obligatoires"**, rappelle Francis COUREL. **"Mais c'est une avancée pour l'environnement et une plus-value à l'usage et à la revente pour les habitations qui seront désormais reliées à l'assainissement collectif."**

3 €/M^3
le tarif unique de l'assainissement

Le chantier et une vue 3D de la future station (crédit : Wangner/Vauban/Vandermeersch) .

C'est ici !

La Cartonnerie a 10 ans !

Ouvert en 2013, cet équipement est né d'une étude en 2011 sur les besoins et les attentes des entreprises du territoire. Il en est ressorti la difficulté, notamment pour les jeunes entrepreneurs et les centres de formation, à trouver des locaux adaptés. Un constat qui a amené les élus à créer une pépinière d'entreprises à Pont-audemer sur le site de la Cartonnerie, fermée depuis 2005.
Un début de réhabilitation pour cette ancienne friche industrielle située au bord de la Risle et dont l'un des bâtiments a été conservé et requalifié pour proposer sur 1 500 M² : des bureaux meublés pour 1, 2 ou 3 personnes, deux grandes salles de réunion, une salle de formation, des ateliers, un bureau nomade, un espace de convivialité et un espace de coworking qui permet d'accéder à tous les services partagés (accueil physique et téléphonique, agenda, secrétariat, reprographie).
Aujourd'hui, la Cartonnerie affiche un taux de remplissage moyen de 85 %.

Vous êtes intéressés par les services de la Cartonnerie ? Appelez le 02 32 20 54 70 ou contactez Pascal Gouix au 06 71 17 62 97.

L'espace de coworking.

En direct des 32

Le parc du Moulin de Toutainville

"Les enfants tournaient autour. Le parc était homologué. Nous avons décidé de l'ouvrir pour les vacances de la Toussaint." Bruno BLAS, maire de Toutainville, peut sourire : le parc du Moulin fait désormais le bonheur des petits et grands Toutainvillais. Situé à côté du stade (chemin de la Fière), il est l'illustration de ce qu'on appelle un lieu intergénérationnel : équipé d'un terrain multisport qui permet la pratique du basket, du football, du handball, du volley, ou encore du badminton, il dispose également d'une table de ping-pong et d'un boulodrome divisible en plusieurs terrains et idéal pour les concours : **"Des amateurs de pétanque nous ont vanté sa qualité, même après la pluie !"**
Et ce n'est pas tout ! Quatre jardins potagers seront proposés à la location dès la saison prochaine et 30 arbres fruitiers, dont la récolte sera mise à disposition des Toutainvillais, vont venir agrémenter le site. Enfin, une fresque originale du street-artiste Yann Dehais surmonte le city-stade. Elle retranscrit l'esprit convivial et ludique du parc du Moulin qui a nécessité plus de 200 000 € HT d'investissement (dont près de la moitié subventionné par l'État et le Département de l'Eure).

On décrypte

Le label "Ville et Pays d'art et d'histoire"

La quête du Label "Ville et Pays d'art et d'histoire" (VPAH) est lancée et elle aura **"une dimension communautaire"** ! C'est ce qu'a rappelé Florence GAUTIER, vice-présidente en charge de l'attractivité et du tourisme, mercredi 8 novembre, à l'occasion d'un atelier consacré à ce label décerné par le Ministère de la Culture et qui compte en France 208 récipiendaires. Animé par Jonathan Fedy, directeur adjoint de Sites & Cités remarquables, cette atelier, qui a réuni élus, services et partenaires a permis de présenter le label "Ville et Pays d'art et d'histoire et d'échanger sur le enjeux du patrimoine pour le développement de la CCPAVR. On a décrypté pour vous le précieux Graal !
Créé par la Caisse nationale des Monuments historiques et des sites en 1985, le label "Ville et Pays d'art et d'histoire" a pour objectif de valoriser la diversité des patrimoines d'un territoire en mettant à disposition des outils de découvertes et de compréhension de ces patrimoines. Il met non seulement en valeur le patrimoine bâti ancien et contemporain mais aussi les paysages, les savoir-faire, la biodiversité locale et le patrimoine immatériel. Il sensibilise aussi bien les habitants que les visiteurs, en particulier le jeune public qui doit béníficier d'actions spécifiques.
L'inscription du projet VPAH au sein d'une politique publique globale du territoire est un levier décisif dans l'obtention de ce label qui matérialise, selon le Ministère de la Culture, **"l'engagement d'une collectivité dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie"**. Il est décerné par le biais d'une convention signée pour une durée de 10 ans.

À voir... À faire... À savoir...

Mémé

Diffusé le 23 octobre dernier, *Mémé* est un documentaire adapté du best-seller de Philippe Torreton. Le comédien y dresse le portrait de sa grand-mère qui vivait à Triqueville. De nombreuses archives amateures accompagnent ce documentaire de 53 minutes qui nous replongent dans notre territoire, des années 50 au début du XXIe siècle. Il est disponible sur la plateforme de replay France.tv jusqu'au 27 février 2024 et il suffit de scanner le QR code ci-dessous pour y accéder :

Père Noël

Il sera à Montfort-sur-Risle le 23 décembre à partir de 17 h dans le centre-bourg puis square Jean Aublé pour distribuer des clémentines et des bonbons !
De nombreuses communes vous proposent des animations pour les fêtes de fin d'année. Infos auprès de l'office de tourisme : www.tourisme-pontaudemer-rislenormande.com

Rendez-vous les 12, 13 et 14 janvier pour le festival intercommunautaire IGLOO dédié à l'enfance et à la petite enfance (0-6 ans).

À Freneuse-sur-Risle, l'artiste de renommée mondiale, Jean-Jacques Lebel, a offert à sa commune d'adoption deux œuvres pour les moins originales. Place du Bourg, une reproduction (taille réduite) de la statue de la Liberté se dresse devant la mairie. Les plus observateurs remarqueront qu'elle a les traits du poète André Breton ! Dans la salle du conseil municipal, une stèle qui représente le Christ surplombant un poilu dans les tranchées attire les regards. Une série d'obus gravés par les soldats avec leurs baïonnettes surplombe cette installation qui se trouvait autrefois au musée du Louvre !

Activités proposées au centre nautique les Trois Îlets

En plus des activités des clubs et associations au sein de la piscine, les maîtres-nageurs vous proposent ces créneaux :

Lundi	Mardi	Mercredi	Samedi
18h-18h45 leçons enfants premiers déplacements, autonomie - 18h55-19h40 aquaphobie pour adultes et lycéens	18h45-19h40 leçons perfectionnement pour adultes et lycéens - 18h55-19h40 aquabike Bassin ludique	14h10-14h55 leçons enfants découverte et familiarisation - 15h05-15h50 leçons enfants premiers déplacements, autonomie	14h10-14h55 aquabike bassin sportif - 14h10-14h55 Activité femmes enceintes Bassin ludique (32°)

Renseignements à l'accueil du centre nautique, avenue des sports à Pont-Audemer. Inscriptions auprès des maîtres-nageurs.

Nouveauté !

Retrouvez toute l'actualité du territoire sur notre page Facebook CCPAVR Pont-Audemer Vallée de Risle